

29 nov 2012 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

## Statut des conseillers en sécurité chargés de la sécurité de l'information dans les services publics - Deuxième lecture

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant les tâches et le statut des conseillers en sécurité chargés de la sécurité de l'information dans les services publics. Il s'agit de la deuxième lecture de l'arrêté royal, approuvé par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012.

Les conseillers en sécurité sont désignés dans les services publics fédéraux et au SPF Technologie de l'Information et de la Communication afin d'organiser la sécurité et la protection des informations.

Le projet d'arrêté royal a été adapté à l'avis de la Commission pour la protection de la vie privée et du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>